

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Quais de l'Adour - Requalification de l'avenue Capitaine Resplandy - Aménagement espaces publics - Marché de travaux

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de BAYONNE souhaite requalifier son entrée Est par l'avenue Capitaine Resplandy (RD 52), en rive gauche de l'Adour, en réalisant une nouvelle répartition du domaine public entre le trottoir, les zones de stationnement, la chaussée, des espaces verts et un site propre partagé de 3 m de large réservé aux piétons et aux cyclistes.

La première séquence qui sera traitée à partir de l'automne 2006 jusqu'à la fin 2007, est délimitée de part et d'autre de la Guyenne et Gascogne, par l'ancien passage à niveau de Fraïis, à l'amont, et par le pont St-Frédéric, à l'aval.

La maîtrise d'œuvre de cet aménagement est assurée par les Services Techniques de la Ville de BAYONNE.

La Ville de BAYONNE a lancé en Juin 2006 un appel d'offres ouvert afin de désigner une entreprise pour réaliser les travaux V.R.D. qui comprennent :

- la réalisation des tranchées et la pose des fourreaux pour les différents réseaux à enfouir ou à créer
- la réalisation des bordures et caniveaux destinés à délimiter la chaussée, les zones de stationnement, les espaces verts, le trottoir et la voie pour circulations douces
- la structure et le revêtement des différentes zones de chaussée, trottoir et voie pour circulations douces
- l'assainissement pluvial de ces espaces
- la signalisation routière du secteur traité.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases sur les exercices budgétaires 2006 et 2007 si bien que le marché se décompose en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 19 juillet 2006 et a retenu l'offre de la société SCREG pour un montant de 1 010 061,47 €HT

Je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec la société SGREG le marché de travaux ainsi que les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles.

Les crédits nécessaires à la rémunération de la tranche de travaux réalisée en 2006 sont inscrits au budget en cours. Ils seront complétés au B.P. 2007.

Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, au titre d'une convention signée en Mai 2006, et la Communauté d'Agglomération B.A.B. cofinancent cette opération.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.